



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le 16 juin à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, Mrs GRENON DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., SIGNAT L., SCHNEIDER C., BOULOUMOU M.C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., BACHEREAU P., MAJEAU S., STAUDER J.D., TIREAU D., POCH P., GACHET P., GAILLOT J.P., BERNARD D., RAFFE D., ROBERT M.
Absents excusés : Mme ANDRE, M. LOUVET, LUTARD.
Date de la convocation : 4 juin 2014
Présents : 30
Secrétaire de séance : David RAFFE.

APPROBATION PV DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2014.

Adopté à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES.

En préambule de ce point d'information et d'échanges, Sylvain BARREAUD précise que le PEDT (Projet Educatif De Territoire) a été élaboré, ce qui n'empêche pas les communes qui souhaitent l'amender de le faire. Il est à la signature de chaque Maire. Cependant, les organisations commencent à se mettre en place. Son élaboration résulte du travail et des rencontres menés par Mathieu en partenariat avec Monique RIVIERE et Denise TURGNE.

Au niveau des soutiens financiers apportés par la Communauté de communes aux communes, le Président apporte les éléments suivants :

- Participation à hauteur de 15 € par heure pour les intervenants extérieurs versée sur présentation des justificatifs de leur rémunération. Les intervenants extérieurs doivent être des personnes spécialisées dans l'encadrement des enfants, des associations diverses agissant dans l'accompagnement des enfants.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

- Prise en charge des frais de formation pour l'obtention du BAFA/BAFD pour les agents communaux qui souhaitent s'investir dans les TAP
- Attribution, sur présentation des factures, d'une enveloppe annuelle par commune de 1 000 € pour les achats destinés aux équipements pédagogiques à destination des TAP.
- La CDC ne peut prendre en charge la problématique des locaux.

Au niveau des moyens humains, 7 animateurs des P'tits Cœurs de Saintonge seront mis à disposition des communes par l'association. Certains d'entre eux interviendront à la fois au CLAS et à la fois aux TAP. Pour les autres besoins, il est conseillé à chaque commune de procéder à des recrutements via des contrats aidés.

La mission de Mathieu se déclinera au travers d'une assistance et d'un soutien logistique et pédagogique.

Sylvain BARREAUD rappelle une nouvelle fois, si besoin était, l'importance et la différence pour les communes qu'il peut y avoir entre le fait de gérer elles-mêmes et le fait de transférer à la CDC cette mission du « péri-éducatif » dans le cas où nous intégrerions la CDA.

La problématique des transports est récurrente dans tous les entretiens. Même, si certaines communes ont ou sont en phase de la régler, il reste de très nombreuses situations à solutionner. Une réunion de bilan devrait être organisée à la rentrée.

En corrélation avec cette problématique, se pose celle de la capacité d'accueil des centres aérés et principalement de celui de la Maison de l'enfance. Il faudra certainement, pour les communes « frontalières » de notre territoire envisager des conventions de partenariat avec des structures externes.

Mais, il est évident que les parents ne peuvent s'exonérer d'un engagement par rapport à leurs propres enfants.

Il n'y aura pas de cantines dans les écoles le mercredi midi.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Avant de donner la parole à Didier MAYAU pour la présentation des propositions de la commission du 11 juin, certains critères font l'objet d'échanges ou d'un rappel.

Si le critère principal reste une manifestation axée vers la participation des enfants, celles orientées vers un objectif culturel, sportif ou événementiel sont éligibles.

Patrick POCH rappelle que les organisateurs bénéficiant d'une subvention de la CDC devraient adresser des invitations à destinations des élus.

Jacky MICHAUD demande si les associations adressent un bilan de leur manifestation et s'interroge sur le fait de subventionner une manifestation avec entrées payantes.

Sylvain BARREAUD précise que ce point n'est pas un des critères d'attribution. Par contre, le soutien matériel et/ou financier de la commune sur laquelle se déroule la manifestation est un critère obligatoire.

Sylvain BARREAUD précise que ces subventions sollicitées ne sont pas en lien avec la subvention versée aux clubs sportifs qui fera l'objet du prochain conseil communautaire.

Patrice BACHEREAU demande si ce plafond de 1 500 euros est annuel ou par manifestation.

Sylvain BARREAUD rappelle que le règlement stipule bien par manifestation.

Didier MAYAU soumet à l'approbation des membres du conseil communautaire les propositions de la commission.

ASSOCIATIONS LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE.

6 jeunes membres du secteur jeunesse, encadrés par 2 animateurs de la CDC, travaillent depuis le mois de septembre 2013 à préparer leur déplacement à Paris pour participer à la JAPAN Expo qui se tiendra du 3 au 6 juillet 2014.

La CDC mettra à disposition un minibus.

Budget prévisionnel : 4 119 €uros

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : Accord à l'unanimité. Mme SCHNEIDER ne participe pas au vote.

Avis du conseil Communautaire : Accord à la majorité. 1 abstention (Mme SCHNEIDER).

CŒUR DE SAINTONGE RUGBY.

Ce club sportif continue à assurer auprès des jeunes (une bonne vingtaine) du territoire son action d'éducation au rugby. En parallèle, le club a mis en place la pratique du « rugby à toucher » rebaptisé « rugby à 5 » avec une trentaine de participants.

Aujourd'hui, avec un budget de 27 413 euros, le club sollicite une subvention globale de 1 400 euros.

Avis de la commission : Refus. Absence d'évènement.

Avis du Conseil Communautaire : Refusé à l'unanimité.

COMITE ANIMATION ST SULPICE D'ARNOULT

Cette association organise sa traditionnelle de La Mojhette lors du week-end des 23 et 24 août.

Budget prévisionnel : 20 950 €uros.

Montant sollicité : 1 500 €uros

Avis de la commission : Accord à l'unanimité. P. POCH ne participe pas au vote.

Avis du Conseil Communautaire : accordé à l'unanimité. Patrick POCH ne participe pas au vote.

ASSOCIATION SOLCANPO

Montant proposé : 205 €uros

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité.

ASSOCIATION UCLA.

Cette association basée à Pont l'Abbé d'Arnoult est un collectif artistique créé en 2003 qui a pour objectifs de favoriser la découverte du monde culturel, de servir de relais et de participer à des actions éducatives et sociales, de favoriser le rapprochement et le partenariat avec les structures en charge de la jeunesse.

L'association a lié avec notre secteur jeunesse une étroite collaboration et intervient régulièrement pour animer des ateliers tout au long de l'année en partenariat avec les 20 artistes constituant ce collectif.

Le 7 juin, l'association organise une manifestation culturelle, conviviale et familiale pour célébrer son 10^{ème} anniversaire en invitant de nombreux institutionnels partenaires (DDCS, CG 17, Education Nationale, Maisons d'arrêt de Saintes et Rochefort, etc).

Le SEC'J sera présent toute la journée.

Budget prévisionnel : 7 325 €uros porté à 15 325 € charges supplétives comprises.

Montant sollicité : 3 000 €

Montant proposé : 1 500 €uros

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : Accordé à l'unanimité.

AERO MODÈLE CLUB DE SAINTONGE.

Intervenant régulier avec notre SEC'J, cette association organise fin septembre une manifestation d'aéromodélisme ouverte aux familles de notre territoire dans le cadre des journées « Sentez-vous sport ».

La CDC met tout au long de l'année à la disposition de cette association un terrain à proximité de la déchèterie de Trizay pour exercer son activité.

Budget prévisionnel : 2 500 €uros

Montant sollicité : 500 €uros

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité

PORT D'ENVAUX BASKET-BALL.

Sous la bannière de l'Amicale Post-scolaire de Port d'Envaux, ce club organise le dimanche 29 juin sa randonnée marche et VTT ;

Budget prévisionnel : 4 500 €uros

Demande sollicitée : 500 euros

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil communautaire : accordé à l'unanimité

PUBLICATION : LES MÉGALITHES OUBLIEES.

Monsieur Yves OLIVET, domicilié à Coulaures (24420) souhaite éditer un ouvrage de 200 pages co-écrit avec Monsieur Jean-Sébastien POURTAUD sur les mégalithes de Charente-Maritime.

Concernant notre territoire, cet ouvrage aborde les communes de Saint Porchaire et de La Vallée pour laquelle sont mis en avant Mr et Mme BURGAUD.

Quelques exemplaires de cet ouvrage édité par les éditions Le Croix Vif nous seront remis pour alimenter les bibliothèques du territoire.

Montant proposé : 500 €uros

Avis de la commission : Refus à l'unanimité. Ne correspond pas aux critères.

Avis du Conseil Communautaire : Refusé à l'unanimité.

ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT.

Les ateliers du Bruant organisent sur les communes de Pont l'Abbé d'Arnoult et Saint Porchaire 2 galas de danse les 7 et 14 juin 2014.

Pour ce qui concerne Saint Porchaire, ce sont 72 danseuses et danseurs (67 jeunes et 5 adultes) issus des communes membres de la CDC qui présenteront une chorégraphie de Jessica BAYLIS.

Pour ce qui concerne Pont l'abbé d'Arnoult, ce sont 55 danseuses et danseurs (4 et 5 ans) qui danseront sur une chorégraphie de Géraldine RENOULLEAU-BLANCHARD.

Les ateliers ayant fait le choix d'offrir les entrées aux parents des danseurs, le montant de la subvention sollicitée est de 1 500 euros pour les 2 spectacles ; dans la mesure où maintenant la location du matériel à l'APMAC de Saintes ne bénéficie plus de subvention de la ville de Saintes.

Budget prévisionnel : 2 690 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité. M. MAYAU ne participe pas au vote.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité. Mr MAYAU quitte la salle au moment du vote.

ASSOCIATION AACS (FOYER RURAL DE SOULIGNONNES).

Depuis 3 ans, cette association organise, avec l'appui de la municipalité, sa fête annuelle « Souli'festy » pour le week-end de la Pentecôte. Le dimanche est proposée une scène permettant la production de groupes locaux débutants ou expérimentés voulant se faire connaître du public.

D'autres points forts viennent ponctuer ces 2 jours de fête : la kermesse organisée par l'association des jeunes et une animation musicale le samedi soir.

Budget prévisionnel : 7 420 €

Montant sollicité : 1 500 €

Décision de la commission : Accord à l'unanimité

Décision du Conseil communautaire : Accordé à l'unanimité

GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEURS EN CŒUR DE SAINTONGE

Les 3 clubs de foot de Beurlay Trizay et Saint Porchaire forment ce groupement. Il organise le 14 juin son tournoi pour les jeunes où participeront 60 équipes des clubs de la région soit plus de 400 footballeurs de 5 à 13 ans.

Budget prévisionnel : 6 800 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission ;: Accord à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité

LES CROISIÈRES CHARENTAISES.

Monsieur Pascal DUC, propriétaire du bateau « LE PALISSY II » acteur principal du tourisme fluvial de Chaniers à Port d'Envaux (plus de 12 000 passagers en 2013) nous sollicite pour un soutien à l'acquisition d'un bateau de croisière de 160 passagers à propulsion électrique. Cette acquisition serait liée à une extension des croisières : Cognac / Saintes / Port d'Envaux / Saint Savinien.

La capacité d'embarquement sera de 260 personnes avec un pont dédié à la restauration. Le budget prévisionnel d'un montant de 1 593 500 € HT bénéficie d'une subvention FREE Région à hauteur de 230 000 €.

Subvention sollicitée sans montant.

Avis de la commission : Refus à l'unanimité. Ne correspond pas aux critères. Voir programme LEADER au niveau du Pays..

Avis du Conseil Communautaire : Refusé à l'unanimité. Sylvain BARREAUD relayera ce projet au Pays dans le cadre du programme LEADER.

ASSOCIATION ABBAYE EN FÊTE.

Cette association organise la 3^{ème} édition de cette manifestation autour de l'abbaye de TRIZAY avec en point d'orgue un spectacle pyrotechnique le 19 juillet.

En 2013, plus de 5 000 personnes ont participé à cette manifestation.

Budget prévisionnel : 12 500 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité

BADMINTON CLUB PONTILABIEN.

Cette association organise son 6^{ème} tournoi des mochettes réservé aux jeunes joueurs du Poitou-Charentes. 105 joueurs y ont participé en 2013.

Budget prévisionnel : 1 200 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité.

AMICOUR

Cette association organise tout au long de l'année plusieurs manifestations (soirées contées auprès du feu, théâtre, concerts) qui contribuent à animer le Domaine de La Roche-Courbon.

La demande de l'association regroupe toutes ces manifestations.

Budget annuel prévisionnel : 32 990 €

Montant sollicité : 1 470 €

Avis de la commission : accord pour 500 €. (Site en scène exclu demande 720€ ramenée à 500 €)

Avis du conseil Communautaire : Unanimité pour un plafond à 500 euros.

ASSOCIATION GEMME L'ECOLE.

Cette association de parents d'élèves a été créée en 2013. Son objectif est d'apporter aux enseignantes de l'école un soutien à l'organisation de la fête de fin d'année et autres moments forts de la vie scolaire.

Pas de budget prévisionnel.

Pas de montant sollicité, donc minimum : 500 €

Avis de la commission : Refus à l'unanimité. Ne correspond pas aux critères

Avis du Conseil Communautaire : Refusé à l'unanimité

AVENIR CYCLISTE NIEUL LES SAINTES

Cette association organise sur le week-end du 6 juillet, la 33^{ème} édition des Boucles de l'Arnoult, épreuve ouverte aux juniors de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Comme chaque année les épreuves se dérouleront sur un circuit de 9 kms pour le contre la montre et 102 kms pour l'épreuve en ligne. Seront traversées les communes de Nieul les Saintes, Les Essards, Saint Sulpice d'Arnoult, Sainte Gemme, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint Porchaire et Soullignottes.

Budget prévisionnel : 3 654 €

Montant sollicité : 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis de la Commission Communautaire : Accordé à l'unanimité

LES FOUS CAVES.

La 13^{ème} édition se déroulera les 18 et 19 juillet 2014. En 2013, plus de 5 000 personnes étaient présentes sur le week-end. La collaboration avec notre Secteur Jeunesse se renforce d'année en année. L'objectif 2014 est de renforcer l'implication des jeunes sur l'organisation générale d'un tel festival. A ce titre un premier groupe de travail a eu lieu le 13 décembre 2013.

Budget prévisionnel : 172 980 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité

Avis du Conseil communautaire : Accordé à l'unanimité

FOYER SOCIAL DU COLLEGE FONTBRUANT.

Après une suspension d'une année, le séjour voile pour les élèves des classes de 5^{ème} a été reconduit au centre sportif départemental de Boyardville du 10 au 13 juin. Contrairement aux autres années, un seul séjour sur 4 jours est organisé permettant d'emmener environ 60 jeunes de notre territoire.

Budget prévisionnel : 10 310 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité

Avis du conseil communautaire : Accordé à l'unanimité

LES VISITEURS DE PANLOY.

Cette association organise sa 6^{ème} édition « Les visiteurs de PANLOY » avec un nouveau spectacle d'Opéra interprété par le Westminster Opéra avec 2 représentations, les 7 et 8 août, du « Don Giovanni » de Mozart. En 2012 et 2013, ces représentations, tout comme les piqueniques qui les précèdent, ont été suivies par plus de 500 personnes.

Budget prévisionnel : 21 935 €

Montant sollicité : 1 500 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité. Rappel banderoles. S. BARREAUD ne participe pas au vote.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité. S. BARREAUD ne participe pas au vote.

SOCIETE HISTORIQUE DE SAINTONGE.

Forte du succès rencontré lors de la 1^{ère} manifestation organisée dans le cadre du château de Crazannes, la Société Historique de Saintonge en collaboration avec le château de Crazannes, la Compagnie d'Arthus (Fédération Française d'Escrime), l'ensemble vocal Espérance des Gonds, les cavaliers de Casteljaloux, organise les 28 et 29 juin 2014, 2 jours de fête autour du thème : La venue du bon Roy Henri IV au château de Crazannes.

Budget prévisionnel : 4 689 €

Montant sollicité : 1 000 €

Avis de la commission : Accord à l'unanimité.

Avis du Conseil Communautaire : Accordé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES DECHETERIES.

Il est proposé de valider une modification de nos horaires d'ouverture au niveau des déchèteries à compter du **lundi 30 juin 2014** :

HORAIRES UNIQUES pour les administrés		
	PLASSAY	TRIZAY
Lundi	13 H 45 – 17 H 30	Tous les jours
Mardi	13 H 45 – 17 H 30	
Mercredi	13 H 45 – 17 H 30	9 H – 11H 50
Jeudi	13 H 45 – 17 H 30	
Vendredi	13 H 45 – 17 H 30	13 H 45 / 17 H 30
Samedi	9 H -11 H 50 / 13 H 45 – 17 H 30	

Adopté à l'unanimité.

FACTURATION DE LA COLLECTE DES DECHETS PIQUANTS.

Depuis 2005, la Communauté de Communes prend en charge la collecte des déchets piquants et coupants des cabinets des 15 professionnels de la santé installés sur notre territoire ainsi que ceux des 75 diabétiques de notre territoire pour un coût annuel de 3 806,48 € TTC. Cette mission était confiée à la Société Médical Service Déchets basée à Saintes.

Au 1^{er} janvier 2014, a été mis en place un dispositif de collecte de la filière REP (**R**esponsabilité **É**largie des **P**roducteurs) DASRI (**D**échets d'**A**ctivités de **S**oins à **R**isques **I**nfectieux)-PAT auprès des pharmacies pour collecter les déchets piquants auprès des patients en auto traitement.

En octobre 2013, Médical Service Déchet a été rachetée par La Collecte Médicale basée à Chateaubourg en Ille et Vilaine. Un avenant de transfert de contrat a été signé.

Aujourd'hui La Collecte Médicale nous sollicite pour une continuité de contrat ou une reprise en direct auprès des professionnels de la santé en excluant évidemment les pharmacies collectée par DASRI.

Après étude des nouvelles conditions tant de collecte qu'au niveau du contrat, il s'avère qu'il est moins onéreux pour les professionnels de santé de traiter en direct avec ce nouveau prestataire.

Après prise de contact auprès de nos professionnels de la santé par La Collecte Médicale, nous vous proposons en accord avec les 2 autres parties de dénoncer le contrat qui nous lie

avec La Collecte Médicale et de facturer les professionnels sur la base d'un forfait 60 L à 0,75 €/L, volume modulable en fonction de celui du bac de collecte OM mis à leur disposition.

Aspects financiers :

- Coût prestation Médical Service Déchets : 3 806,48 €
- Facturation OM + Déchets piquants 2013 := 2 720 €
- Facturation 2014 corrigée avec OM : 1 395 €
 Différence recette= 1 325 €
 Marge positive pour CDC : 3 806,48 – 1 325 = 2 481,48 €

Adopté à l'unanimité

OUVERTURES DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet ces virements de crédits à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
2317-63	Travaux voirie Saint Porchaire	70 000.00	0 2 1	Prélèvement section fonctionnement	198 500.00
2317-56	Travaux voirie Pont l'Abbé d'Arnoult	18 000.00			
2317-61	Travaux voirie La Vallée	60 000.00			
2317-50	Travaux voirie Les Essards	11 000.00			
2317-57	Travaux voirie Sainte Gemme	35 000.00			
2182-22	Achat tracteur Port Envieux	20 340.00	1 6 4 1	Prêt achat tracteur	20 340.00
2183-69	Achat serveur onduleur	4 500.00			
TOTAL		218 840.00	TOTAL		218 840.00
DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6288	Convention AREC (évaluation environnement climat)	2 000.00			
6574	Convention Office Tourisme Saintes	5000.00			
023	Virement à la section investissement	198 500.00			
627	Frais bancaire	80.00			
678	Autres charges exceptionnelles	-205 580.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		

BUDGET Ordures Ménagères Tri Sélectif

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
2182-37	Achat matériel roulant	-900.00			
2188-33	Achat bacs 770 L, 660 L	+900.00			
TOTAL			TOTAL		
DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6411	Contrat Accompagnement Emploi	10 000.0 0			
6218	Personnel extérieur (remplacement maladie M Chagneaud+ saison été)	5 000.00			
678	Autres charges exceptionnelles	- 15 000.0 0			
TOTAL		0.00	TOTAL		

Adopté à l'unanimité

CONVENTION MISSION LOCALE : LES ATELIERS DE LA CREATION

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de pouvoir verser une subvention inscrite au budget mais qui nécessite une délibération d'octroi.

Les ateliers de la création accompagnent les porteurs de projets dans le montage de leur dossier de création d'entreprise afin de le soumettre au jury des BRDE.

Le montant de cette subvention s'élève à 4 931 €.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DU FNPIC

Monsieur le Président précise que le tableau d'attribution est joint en annexe du dossier de chaque membre du Conseil Communautaire..

Il est proposé d'opter pour la répartition de droit commun établie selon les dispositions des articles L 2236-3 et L 2236-5 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Sylvain BARREAUD souhaite faire un point sur les évolutions des territoires dans les 2 ou 3 années à venir et les impacts pour notre Communauté de Communes.

Les réformes engagées par le Gouvernement, en ce qui concerne les intercommunalités, devraient être opérationnelles pour le 31.12.2016; ce qui implique une nouvelle carte validée par la CDCI pour fin 2015. Le critère retenu est celui d'un seuil de population à 20 000 habitants, ce qui impliquerait de fait la disparition de notre Communauté de Communes. D'ores et déjà, la Préfecture et la Sous-Préfecture prônent une intégration des 2 CDC du Pays de Saintonge Romane au sein de la Communauté d'Agglomération de Saintes. De fait, la Préfecture semble vouloir réunir assez rapidement la CDCI.

Notre première inquiétude réside dans les annonces faites par la CDA sur sa situation financière ne laissant aucune marge de manœuvre tant sur sa capacité à faire face à ses échéances que sur sa capacité à s'endetter. De plus, la CDA envisagerait de récupérer une partie des ressources fiscales perçues par les communes « hébergeant » des zones d'activités ou de prélever une partie des attributions de compensations reversées aux communes.

De plus, nos structures n'ont pas les mêmes compétences. La CDA n'a pas la compétence voirie, ce qui impliquerait le retour des dépenses de voirie dans les budgets communaux et de fait la suppression du droit de tirage lié à cette compétence. Enfin, la CDA a la compétence scolaire !!!

La CDA ne fait pas intervenir AI 17 sur son territoire, au même titre que notre CDC. Il convient de rappeler que notre prise en charge des interventions AI 17 et Saint Fiacre représente environ 140 000 euros. Qu'en serait-il du devenir d'AI 17 ?

Qu'en serait-il des aides versées aux associations et clubs sportifs de notre territoire ?

La CDA a décidé de conserver la totalité du FNPIC pour financer une partie du coût des rythmes scolaires, compétence à sa charge.

Toutes ces interrogations nous amènent à redoubler de vigilance quant à l'évolution des territoires et à réfléchir très rapidement sur nos organisations et nos compétences afin de minorer, autant que faire se peut, les impacts financiers pour les communes si nous devons intégrer la CDA.

Notre salut pourrait venir d'un abaissement de ce seuil de population à 15 000, voire 17 000, habitants par un vote au Sénat, mais rien est acquis dans la mesure où le gouvernement semble vouloir faire appliquer cette réforme tout au moins au niveau de l'intercommunalité.

Si le choix était laissé aux communes de notre CDC d'opter pour son bassin d'intégration, il est évident que cette possibilité remettrait en cause la solidarité de notre territoire.

Il nous appartient d'être très vigilant et ferme sur le maintien des compétences que nous exerçons en cas d'évolution de territoire.

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE SAINTES.

Monsieur le Président rappelle que notre Communauté de Communes siège au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge au sein du collège des membres de droit, au même titre que la CDC de Gémovac.

Ce partenariat s'axe autour de 4 axes principaux :

1. Accueil / Information des visiteurs de la Saintonge Romane, former le personnel de nos propres structures d'accueil,
2. Communication : Editions des guides de « Découverte et douceur de vivre de Saintes et de la Saintonge », « Hébergements sur les territoires de Saintonge » et sur le site internet de l'OT de Saintes et de la Saintonge.
3. Qualité / Classement : Accompagnement des structures de notre territoire pour leur classement en collaboration avec Charente-Maritime tourisme et qualification des chambres d'hôtes en partenariat avec l'union départementale des OTSI.
4. Animation numérique du Territoire / Accompagnement

Le montant sollicité par l'OT de Saintes et de la Saintonge est de 5 000 €uros. Après en avoir débattu, Monsieur le Président soumet cette participation au vote.

Adapté à l'unanimité

CONVENTION « NIDS AUX CALINS »

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs années des enfants des communes de notre territoire sont accueillis au sein de cette Crèche halte-garderie basée à Echillais.

Pour 2013, 10 enfants l'ont fréquentée : 1 de Beurlay, 2 de La Vallée, 1 de Plassay, 1 de Sainte Gemme et 5 de Trizay pour un volume de 4 577 heures de présence.

Après déductions des différentes aides perçues par la structure, le coût net horaire s'établit à 2,59 € soit un coût global pour notre CDC de 11 854,43 €. Il conviendra de prendre un rendez-vous avec l' élu et le technicien référents au sein de la communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour la convention 2015.

Monsieur le Président soumet cette dépense à l'approbation des membres du conseil.

Adopté à l'unanimité

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR.

La loi sur l'air impose à compter du 1^{er} janvier 2015 une obligation de surveillance de la qualité de l'air dans tous les établissements recevant des enfants. Il s'agira de mesurer la présence dans l'air ambiant de 3 substances : le formaldéhyde, le benzène et le dioxyde de carbone par des organismes professionnels accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

Janvier 2015 : Etablissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles.

Janvier 2018 : Ecoles élémentaires

Janvier 2020 : Centres de loisirs et établissements du second degré

Janvier 2023 : autres établissements.

Considérant que les premières estimations font apparaître un coût de 2 600 et 3 500 € par établissement, Monsieur le Président propose de traiter cette opération par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée afin de négocier des tarifs préférentiels.

Adopté à l'unanimité

PRET ACQUISITION MATÉRIEL VOIRIE : COMMUNE DE PORT D'ENVAUX.

La commune a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse autoportée pour un montant TTC de 20 340 €.

Les conditions de paiement prévoient un règlement en 4 échéances au 30 juin des années 2014, 2015, 2016 et 2017. Cet échéancier fait l'objet d'une facturation de 80 euros de frais.

Cette acquisition est intégrée dans l'enveloppe voirie de la commune.

Adopté à l'unanimité

MOTION SUR LES EVOLUTIONS DES TERRITOIRES DES REGIONS.

A la suite de la réunion extraordinaire des Conseillers Généraux du Poitou-Charentes qui s'est tenue à Ruffec le 6 juin dernier,

A la suite de la prise de position de Monsieur Bussereau et du Conseil Général de la Charente-Maritime,

Au même titre que toutes les communes du département,

Monsieur le Président propose d'adopter la motion ci-dessous :

« Considérant la nécessité de poursuivre la réforme territoriale visant à clarifier tant l'organisation de nos régions, que les compétences exercées par l'État et les différentes collectivités ;

Considérant les annonces du Président de la République sur le redécoupage des régions et notamment celles concernant la fusion de la Région Poitou-Charentes avec les Régions Centre et Limousin ;

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Considérant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales et l'absence de concertation préalable avec les élus des territoires concernés et la population,
Considérant la nature des liens, amicaux mais relativement peu développés, qui unissent les territoires Picto-Charentais aux territoires de la Région Centre ;

Considérant, à l'inverse, les liens qui unissent concrètement la Région Poitou-Charentes à l'Aquitaine, à la fois historiques, géographiques, administratifs, juridictionnels, culturels, économiques... et les enjeux d'avenir qui se sont construits au fil des années ;

Les élus des trois Départements, Charente-Maritime, Charente et Vienne, réunis ce jour à Ruffec, pour une assemblée extraordinaire :

- affirment leur volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires, qu'à leurs habitants,
- regrettent profondément de n'avoir, à aucun moment, été consultés en amont des annonces de l'État,
- s'interrogent sur les méthodes employées et les critères retenus pour aboutir à la décision d'un rapprochement des Régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes,
- rappellent leur souhait d'éviter toute scission du Poitou-Charentes,
- réitèrent avec force leur profonde volonté d'opérer la fusion des Régions Poitou-Charentes et Aquitaine, souhait qui semble par ailleurs recueillir un large assentiment parmi les populations concernées,
- soulignent la pertinence de ce rapprochement dans la mesure où les territoires Picto-Charentais, dans leur grande majorité, se tournent naturellement vers leurs voisins Aquitains et partagent des liens évidents qui justifient leur union,
- exigent que leurs voix d'élus de proximité, attentifs aux besoins de leurs territoires et aux attentes de leurs concitoyens, soient entendues au plus haut niveau de l'État,
- s'opposent fermement à la décision unilatérale d'un projet de mariage entre les Régions Centre, Poitou-Charentes et Limousin et se positionnent en faveur d'une grande et ambitieuse Région Sud-Ouest qui unirait le Poitou-Charentes et le Limousin, si telle est sa volonté, à l'Aquitaine. »

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 H 30.

A Saint Porchaire, le 24 juin 2014.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.